

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_095

Objet : Adhésion de Cœur de Flandre aggro au Conservatoire Botanique National de Bailleul

Séance du mardi premier juillet deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq juin deux mille-vingt-cinq.

Présents (50) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Régis DONDEYNE - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOT - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (20) :

Brigitte GALLI à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE à Philippe GRIMBER - Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Serge LACONTE à Jean-Luc DEBERT - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Michel DUHOO - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Florence BRISBART à Valentin BELLEVAL - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Elise DORMION-ROUSSEZ - Roger LEMAIRE à Pascal CODRON - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Joël VERMEULEN à Laurence BARROIS - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT - Anne DECOOL à Yves DEBRUYNE - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 70

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1 JUILLET 2025

DELIBERATION 2025_095

Objet : Adhésion de Cœur de Flandre agglo au Conservatoire Botanique National de Bailleul

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul est une association loi 1901, qui a pour objet l'expertise pour la préservation de la biodiversité. Il œuvre pour la phytosociologie : comprendre le comportement des espèces végétales en fonction de leur environnement.

Il est l'un des 13 Conservatoires Botaniques Nationaux et couvre la région Hauts-de-France.

Par délibération 2016/108 du 29 septembre 2016, Cœur de Flandre agglo (ex-CCFI) a formalisé son premier partenariat avec le conservatoire botanique, véritable vitrine à caractère environnemental, implantée sur notre territoire. Depuis, l'intercommunalité apporte annuellement son soutien financier au Centre régional de phytosociologie, qui œuvre pour le développement de la connaissance sur la flore et les habitats naturels et accompagne le territoire à la préservation et la restauration de la biodiversité.

En matière de sensibilisation, les activités du Conservatoire permettent à un public très large de bénéficier des expertises – centre de ressources, publications, conférences et ateliers de formation/sensibilisation à destination de tout public – et des espaces proposés sur le site de Bailleul : jardins à vocation pédagogique, prairie sauvage, bois, verger conservatoire, sentier de grande randonnée, etc.

L'association a engagé en 2024, une étude portant sur la stratégie d'établissement 2025-2034 ainsi que sur l'évolution de la gouvernance, à laquelle l'intercommunalité a été associée. Plusieurs scénarios de gouvernance ont été étudiés : le passage en Établissement public de coopération environnementale (EPCE), Groupement d'intérêt public (GIP) ou conserver le statut d'association. Le statut d'EPCE semble être privilégié.

Dans l'attente, lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du Conservatoire en date du 25 avril 2025, une évolution des statuts a été approuvée en faveur d'une plus grande ouverture à l'adhésion pour les collectivités territoriales. Les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ainsi que les intercommunalités des Hauts-de-France peuvent désormais être membres de droit.

Le projet d'établissement 2025-2032 a également été approuvé, et - le territoire de Normandie disposant désormais de son propre EPCE - le nom usuel de Conservatoire botanique national de Bailleul, sera remplacé lors du nouvel agrément par celui de Conservatoire botanique national des Hauts-de-France.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de protection de l'environnement ;

Considérant que la préservation de l'environnement est un enjeu majeur pour le territoire,

Considérant que le Conservatoire Botanique est un véritable acteur de la biodiversité, qu'il est un outil majeur pour la connaissance et la protection de la flore sauvage et des habitats naturels du territoire,

Considérant l'approbation de la révision des statuts lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Conservatoire Botanique le 25 avril 2025, élargissant l'adhésion des collectivités de la Région Hauts-de-France au Centre régional de Phytosociologie,

Il vous est proposé :

- d'adhérer au Centre régional de phytosociologie,
- de proposer Madame Elizabeth Boulet pour représenter Cœur de Flandre agglo au sein du Conseil d'administration de l'association,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents au dossier.

Vote :

Pour : 70

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric JUDE



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 1 juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

